

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE
BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON ET CH. PIOT.

—
3^e SÉRIE. — TOME V.

V 117-



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

—
1861

GEORGES MIVELT. (Cité en 1557.)

HENRI NOËL. (Cité de 1609 à 1637.)

JÉRÔME NOËL. (Cité de 1622 à 1629.)

Les documents pour servir à l'histoire monétaire des évêques de Liège sont rares ; aussi la plupart des noms des graveurs qu'ils ont employés dans les ateliers de Liège, Hasselt, Bouillon, etc., sont-ils jusqu'ici restés inconnus. Parmi ceux que nous avons découverts, il faut d'abord mentionner, en suivant l'ordre chronologique, Georges Mivelt, qui fut nommé graveur de l'atelier des monnaies de Liège, par commission de l'évêque Robert de Berghes ⁽¹⁾, datée de Curange, le 28 juillet 1557 ⁽²⁾. Nous avons déjà cité

(1) « ROBERT VAN BERGHEN, by der gratie Gods bisscop tot Luyck, etc. « Doen condt ende te weten eenen yegelycken, dat wy, een goet zunderlinge betrouwen hebbende in der goeden verstande, diligentie ende « rechtveerdicheyt van onsen lieven ende beminden meesteren Joris « Mivelt, hebben denselven aengenomen, geordonneert ende gemaect, « ende mits desen ordonneren, aennemen ende maken onsen yswersnyder « van onser muntten binnen onser stadt Luydick, om 't selve officie van « nu voortaan wel ende getrouwelyck te bedienen, exerceren ende « bewaren, etc. Ende wy zullen den voornoemden meester Joris, onsen « yswersnyder, jaerlycx geven, voor zynen loon ende gaigen, tsestich « gulden Brabants, etc Gegeven binnen onsen huysse Curingen, onder « onsen naem ende zegel secret, den xxvij^{en} dach juli 1557. » (*Registre aux dépêches de 1557 à 1563*, fol. 30, archives du conseil privé, aux Archives de l'État, à Liège.)

(2) Dans le volume où cette commission est transcrite, se trouvent d'autres pièces de la même époque, qui nomment les waradins des monnaies de Liège et de Hasselt, etc.

Georges Monachi ou Mueninex ⁽¹⁾, qui travaillait en 1567 pour Gérard de Groisbeck, successeur de Robert. Après eux il existe une grande lacune ; puis apparaît, au commencement du xvii^e siècle, le nom de Henri Noël, graveur des monnaies de l'évêque Ernest de Bavière ⁽²⁾. Ferdinand de Bavière, qui succéda à ce prince, en 1612, eut pour graveurs de ses monnaies, de 1622 à 1629 ⁽³⁾, Jérôme Noël,

⁽¹⁾ *Voy.* ce nom et l'article consacré à Robert et à Louis LEFEBURE.

⁽²⁾ J. DE SANDRART, *Academia nobilissima artis pictoriæ*, p. 360, dit positivement qu'il remplissait cette charge. P. J. MARIETTE a reproduit ce détail dans son *Abecedario*, t. IV, p. 40, et ajoute, p. 44, que son père occupa le même emploi.

⁽³⁾ « Messieurs les président et conseillers de la chambre des comptes, etc., veue la permission donnée par Son Altèze en son conseil « privé à Margaritte, relicte de feu son monnoyeur Jean Symon, pour « reprendre la forge et facture des pièces de demi-réaulx, de quattres « et deux patars, aux mesmes pied, poix et alloy de ceulx que ci-devant « ont esté forgez par Herman Libert et Adrian Francen, voir que les « coings seront modérez et changez sur les armoiries de Son Altèze « Sérénissime, avec l'escusson de Boulhon au mitant d'icelles ; ordonnent à Gérosme Noël, graveur de Saditte Altèze, de changer et modérer lesdis coings en la forme et manière comme il nous at servie le « portraict et modelle, et iceulx délivrer ès mains de Charles de Conninck, wardin de ladicte monnoye, ainsi et comme par sa commission « et instruction il est obligé et tenu faire. Donné en laditte chambre, « ce douzième de novembre mil six cents et vingte-deux. » (Archives de l'État, à Liège.)

⁽³⁾ Voici un document inédit, curieux pour l'histoire numismatique de Liège, dans lequel est cité le nom de J. Noël ; il nous a été obligeamment communiqué par M. SCHOONBROODT, conservateur des Archives de l'État, à Liège.

« FERDINAND, etc., à tous ceux qui ces présentes verront ou lire
« orront, salut : sçavoir faisons que comme Herman Libert, nostre monnoyeur, se soit rendu et présenté à l'assemblée des seigneurs députés
« du cercle Weestphalicque, tenue en nostre ville de Colloigne au mois

de la même famille que l'artiste précédent, et vers 1642 (1), Michel Noël, fils de Henri, plus connu sous le nom

« d'octobre dernier, et y ayt obtenu faculté et enseignement de forger
« des pièces de bavière et demys-bavières, au pied luy prescrit, et
« admissible par les ordonnances circulaires du recès dudit circle, des-
« quèles il nous en at fait paroître par copie autentique du recès dudit
« circle, daté en octobre dernier; nous suppliant pour ce, que fussions
« servis de luy gréer et intériner tel dit enseignement et pouvoir de
« forger lesdis baviers et demy-baviers, avec la description de noz nom
« et armoiries, et luy donner à cest effect wardin, essayeur et graveur;
« à laquelle requeste condescendans, eu esgard à la commodité de noz
« subjects, par advis et meure délibération des vénérables noz très-
« chers et féaux les chancelier et gens de noz conseils privé et chambre
« des comptes, qui ont le subject de ceste communiqué à nostre véné-
« rable chapitre de Liège, avons octroyé, permis et accordé, comme
« par les présentes octroyons, permettons et accordons audit Herman
« Libert, nostre monnoyeur, de faire forger, soub noz nom et armoiries,
« des pièces de six patars et un liart, et des demyes-pièces semblables,
« au pied et alloy luy prescrit, qui est et doit estre semblable à celles
« que pièce ont esté forgées du temps de feu d'heureuse mémoire
« Erneste de Bavière, nostre très-cher oncle et prédécesseur, luy
« dénommant et commettant à ceste effect pour nostre wardin essayeur
« maistre Pière de Fraisne, et pour graveur maistre Jérosme Noël, le
« tout suyvant les instructions qui leur seront ordonnées par ceux de
« nostre chambre des comptes; ordonnons et commandons partant à
« nostre hault et tous autres nos officiers, justiciers et subjects, de ne
« faire ou donner, ny permettre que soit fait ou donné audit Herman,
« ses ouvriers et serviteurs aucun encombrier, obstacle ou empesche-
« ment au contraire, ains en estans requis, leur facent et donnent toute
« ayde, adresse et favorable assistance, les prennant à cest effect à
« nostre singulière protection et sauvegarde, car tel est nostre plaisir
« et sérieuse volonté. En foy de quoy avons fait munir les présentes de
« nostre séel, l'an de Nostre-Seigneur xvi^e et xxix, du mois de novem-
« bre le xix^e jour. » (Registre n^o 76, s^m K, chambre des finances, fol. 380 v^o, aux Archives de l'État, à Liège.)

(1) P. J. MARIETTE, *Abecedariorum*, t. IV, p. 44.

de Natalis, auquel nous consacrerons un article spécial.

Henri Noël fut aussi graveur en taille-douce. Entre autres pièces ⁽¹⁾, on possède de lui le portrait du bourgmestre de Liège, Sébastien de la Ruelle, qui accompagne une relation de l'assassinat de ce seigneur, publiée à Liège en 1637 ⁽²⁾. Cet artiste n'est pas cité par les écrivains qui se sont occupés des graveurs d'estampes.

Grâce aux notes que nous a communiquées M. Ulysse Capitaine, avec une obligeance au-dessus d'éloges, nous savons que Jérôme Noël fut à la fois imprimeur et graveur en taille-douce. C'est lui qui exécuta les planches de l'*Ordonnance et rénovation de Son Altèze Ser^{me} nostre Prince sur le faict de la monnoye*, qui parut en 1625, et pour laquelle il obtint un privilège. C'est un recueil de trente-cinq planches in-4° gravées sur cuivre, sans texte. M. Capitaine ne connaît qu'un seul opuscule in-12, sorti des presses de J. Noël ; il est intitulé : *Petite arithmétique à l'usage du commerce et orfevres de la cité de Liège. A Liège, chez J. Noël, imprimeur juré, en la rue de Verd Bois*. Ce

⁽¹⁾ Comte DE BECDELIEVRE-HAMAL, *Biographie liégeoise*, t. 1^{er}, p. 502.

⁽²⁾ Voici le titre exact de cet ouvrage aussi rare que recherché des bibliophiles : *Histoire tragique ou relation véritable de tout ce qui se passa au tragique banquet Warfuzéen, tant de l'assassinat commis en la personne du feu le seigneur bourguemaistre de la Ruelle de glorieuse mémoire, qu'attenté ès personnes des Seigneurs abbé de Mouzon, estant en la ville de Liège pour le service de Sa Majesté Très Chrestienne*, etc. Liège, C. Ouwerx ; 1637, in-4°, de 22 feuillets. La planche qui accompagne cette brochure, représente le bourgmestre de la Ruelle, étendu sur un lit de parade et percé de sept coups ; elle a été plusieurs fois reproduite, notamment en 1836, dans la *Revue belge*.

volume n'a que trente-six pages, et fut également publié en 1625. Ne serait-ce point sa nomination de graveur des monnaies qui aurait empêché Jérôme Noël d'éditer d'autres ouvrages?

JEAN LE NOIR. (Cité en 1437.)

HUMBERT PIERON. (Cité en 1440.)

Par le traité d'Arras, conclu en 1435⁽¹⁾, Charles VII, roi de France, avait cédé à Philippe le Bon une notable partie de ses possessions qui confinaient aux États du puissant duc de Bourgogne, et, entre autres, les villes et bailliages d'Amiens et de Saint-Quentin. MM. C. Piot et Deschamps ont publié, dans la *Revue de la numismatique belge* ⁽²⁾, des articles dans lesquels l'un énumère, d'après les comptes existant aux Archives du royaume, à Bruxelles, les monnaies que Philippe le Bon fit frapper dans ces deux localités, lorsqu'il se fut mis en possession des provinces démembrées de la France; l'autre fait connaître les instructions données à cette occasion.

Aux détails que ces écrivains ont consignés, nous ajouterons les noms des deux graveurs des monnaies frappées dans les ateliers d'Amiens et de Saint-Quentin, de 1437 à 1459, Jean le Noir⁽³⁾ et Humbert Pieron ou Pierron, son successeur. Ce dernier n'était plus en fonctions, en 1440; peut-être les ateliers étaient-ils fermés alors. C'est ce que

(1) DU MONT, *Recueil des traités*, t. II, 2^e partie, p. 312.

(2) T. I^{er}, 2^e série, pp. 18-25, et t. V, 3^e série, pp. 166-175.

(3) « Pour une gouttière que on a mise à la devanture du logis Jehan le Noir, le tailleur, etc. »

« Sur le logis Lambert Pieron, garde, et pareillement sur le logis Jehan le Noir, le tailleur, etc. »

« En la chambre et ès greniers Jehan le Noir, tailleur, etc. » (Comptes de la monnaie de Saint-Quentin.)

l'on peut conjecturer d'un extrait de compte (1) publié par M. le comte de Laborde (2), et conçu en ces termes :

« A Humbert Pierron, nagaires tailleur de monnoies
« d'Amiens et de Saint-Quentin, en considération des
« peines, travaux et despens par luy soustenuz par longue
« espasse de temps, en poursuïant le fait de certains
« changeurs demeurant ès pays de Monseigneur, lesquels
« avoient enfrainit les ordonnances de Monditseigneur,
« tant en fait de change, comme en fait de monnoie :
« n° XLII francs. »

En 1437, Lambert Pieron était un des gardes de la monnaie de Saint-Quentin (3).

(1) Compte de la recette générale des finances de 1440, n° F. 434, aux Archives du département du Nord, à Lille. Le double de ce compte existe aux Archives du royaume. Le texte que nous publions est extrait de ce dernier volume, f° ij^e xxxix v^o. Il est à remarquer que cet article de dépenses fut biffé dans le compte parce qu'il figure déjà à la page qui précède en ces termes : « A Guillaume Rolin, escuier et eschançon
« de monseigneur le duc, et Lambert Pierron, tailleur des monnoies
« d'Amiens et Saint-Quentin, la somme de iij^e xiiij livres x s., de xl gros,
« c'est assavoir audit Guillaume pour un cheval lxxij livres, et audit
« Lambert ij^e xliij livres x s. pour plusieurs fraiz et voyages, etc. » Dans ce passage on a confondu le garde de la monnaie de Saint-Quentin avec le graveur, car nous ne pouvons croire à l'identité de personne.

(2) *Les Ducs de Bourgogne*, Preuves, t. 1^{er}, p. 374, n° 4288.

(3) (1437) « A Lambert Pieron, garde de ladicte monnoie de Saint-
« Quentin, pour ung voyage par lui fait par l'ordonnance du bailli de
« Saint-Quentin, portant lettres de monseigneur de Bourgoigne au
« bailli de la ville de Hal, affin de prendre prisonnier l'oste de l'ostel de
« l'Eschiquier de ladicte ville, lequel avoit esté accusé par ung sien
« varlet, qui fut prins en la ville de Saint-Quentin et mis à exécution,
« pour aucuns deniers contrefaiz à ceulx que on forgoit à la monnoie
« de Valenciennes, desquelz ilz avoient apportez et mis hors en plu-
« sieurs lieux, etc. » (Comptes de la monnaie de Saint-Quentin.)

JOSSE DE HALLE.

(Cité de 1382 à 1404.)

Le cadre de nos recherches comprend les graveurs de médailles, de sceaux et de monnaies étrangers qui ont travaillé pour nos souverains. Josse (*Josset*) de Halle est un de ces artistes. Presque tous les détails qui le concernent sont consignés dans l'*Histoire générale et particulière de Bourgogne*, par dom Plancher. (1) Il était maire de Dijon, lorsqu'arriva, dans cette ville, la magnifique horloge de Courtrai, « l'un des plus beaux, — dit Froissart (2), — que « on sçût delà ni deçà la mer ». En 1582, après la réduction de la cité flamande, Philippe le Hardi la fit démonter et placer avec sa cloche sur des chariots. Josse de Halle la fit poser au-dessus d'une tourelle qui est à côté du grand portail de l'église de Notre-Dame, à Dijon, et depuis, sur le certificat de ce fonctionnaire, le duc fit rembourser à la ville 100 livres qu'elle avait déboursées pour la faire monter et mettre en cet endroit.

Josse de Halle fut le premier officier du duc de Bourgogne, connu sous le titre d'argentier. Dom Plancher affirme (3) que les lettres patentes qui lui conférèrent cette charge, sont datées de Courcelles-lez-Saumur, le 22 juin 1586; M. Gachard dit, de son côté (4), qu'elles furent

(1) T. III, p. 67.

(2) Liv. II, chap. CCIII de ses *Chroniques*.

(3) *Loc. cit.*, p. 90.

(4) *Rapport sur les Archives de Dijon*, p. 174.

données à Paris, le 29 juillet de ladite année. Quoi qu'il en soit, il existe aux Archives du département de la Côte-d'Or, à Dijon, cinq comptes rendus par Josse de Halle, pendant sa gestion, et qui commencent au 22 juin 1386 et s'arrêtent au 2 mars 1393 (n. st.) (1). Il paraît que l'office d'argentier fut supprimé depuis. Les fonctions de ce nouvel emploi avaient été réglées par les gens du conseil et des comptes de Dijon : elles consistaient à avoir soin de tous les objets relatifs à la garde-robe du duc et à celle de la duchesse et de leurs enfants ; à garder les bijoux, la vaisselle d'or et d'argent, les pierreries, draps, pelleteries, linges et tapisseries ; à prendre soin de l'armurerie, de la sellerie, etc. ; enfin, à dresser de tous ces objets un inventaire détaillé (2). Plus tard le titre de garde-bijoux fut substitué à celui d'argentier.

Au mois de novembre 1382, Josse de Halle, qu'un document du temps qualifie alors d'orfèvre et valet de chambre du duc de Bourgogne (3), fut, conjointement avec Benoit Dugal, marchand lombard, à Paris, chargé de faire fondre, à Malines, une quantité considérable de vaisselle et de bijoux d'or et d'argent, pour être convertie en monnaie. Deux ans plus tard, par commission du 10 novembre 1384, le duc l'adjoignit à cinq autres personnes, pour lever l'aide de 40,000 francs que les gens d'église, la noblesse et la bourgeoisie du duché de Bourgogne avaient accordée à ce prince pour les frais de la guerre de Flandre (4).

(1) GACHARD, *loc. cit.*

(2) *Histoire de Bourgogne, etc., loc. cit.*; — GACHARD, *loc. cit.*

(3) *Histoire de Bourgogne*, t. III, p. lxiiij, pièce n° lxxvi.

(4) *Ibidem*, p. lxxj, pièce n° lxxxj.

Josse de Halle vivait encore en 1404, car il fournit une partie de la somme nécessaire au paiement des frais des funérailles de Philippe le Hardi, et reçut de la vaisselle en gage, ainsi que les autres prêteurs (1). Ces détails prouvent que l'orfèvre du prince défunt avait toujours joui, auprès de son souverain, d'une très-grande considération. Nous devons actuellement justifier la place qu'il occupe dans nos *Recherches*, à titre d'artiste, c'est-à-dire de graveur de sceaux. Voici ce qu'on lit, à ce sujet, dans l'*Histoire de Bourgogne* (2).

« En 1387, les sceaux de la cour et de la chancellerie du
« duc ayant paru trop vieux, Josset de Halle, son argen-
« tier et orfèvre, eut ordre d'en faire de nouveaux, et
« d'ajouter au grand sceau, deux fleurs de lys, placées
« entre les deux pieds de la figure du prince représentée
« dessus; au petit sceau, une fleur de lys semblable sur
« l'écu; et au sceau, une autre fleur de lys au-dessous de
« l'écu, afin que du premier coup d'œil on pût distinguer
« les expéditions qui auroient été faites depuis leur renou-
« vellement. Il y eut ensuite un conseil assemblé à Dijon,
« chez Gui de Pontailler, gouverneur et maréchal de
« Bourgogne, pour recevoir du chancelier les vieux sceaux
« et lui délivrer les nouveaux. En ce conseil étoit le même
« Gui de Pontailler qui y présidoit, le doyen d'Autun,
« l'official de Châlon et celui de Langres, les baillis de
« Dijon, de l'Auxois, de la Montagne, et d'Autun, Pierre
« Paris, Jean Potier, archidiacre de Langres, Richart

(1) *Histoire de Bourgogne*, etc., t. III, p. 200.

(2) *Ibidem*, p. 408.

« Bonot, Dreve Felize et André Paste, tous conseillers du
« duc. En leur présence, Nicolas de Tholon, chancelier de
« Bourgogne, remit les sceaux anciens qu'il avoit et qui
« furent aussitôt dépecés et mis en morceaux par comman-
« dement du gouverneur; et les nouveaux fabriqués par
« Josset de Halle, ayant été approuvés du conseil, et lui
« ayant été présentez, il les reçut pour en user dans les
« expéditions de la chancellerie, comme il avoit fait des
« anciens qu'il venoit de rendre, et qui après avoir été
« pesés, furent remis à Amiot Arnaut, receveur du bail-
« liage de Dijon, qui s'en chargea et promit d'en rendre
« compte. L'acte qui fut dressé de la remise des sceaux
« est du 30 septembre 1387. »

Malgré la description que l'on vient de lire des sceaux que Josse de Halle a gravés pour Philippe le Hardi, et qui est extraite d'un document authentique (1), il nous a été

(*) Voici le texte de cette pièce curieuse que nous reproduisons d'après l'*Histoire de Bourgogne*, t. III, p. cxxiii, pièce n° cxvii :

« L'an mil ccc iiij^{xx} et vij, le lundi dernier jour de septembre, à Dijon,
« en la présence de monseigneur Guy de Pontaillier, chevalier, gouver-
« neur et mareschal de Bourgoigne, de honorables hommes le doyen
« d'Ostun, maistre Jean Coniliers, official de Châlon, maistre Estienne
« Jehan, official de Langres, les bailles de Dijon, d'Auxois, de la Mon-
« tagne et d'Ostun, maistre Pierre Paris, monseigneur Jehan Potier,
« arcediacre de Langres, maistre Richart Bonot, maistre Dreve Phelize,
« et maistre André Paste, conseillers de monseigneur de Bourgoigne,
« furent apportez, en l'ostel dudit monseigneur le gouverneur par véné-
« rable personne maistre Nicolas de Tholon, chancelier de Bourgoigne,
« les vieulx séels de la court de monseigneur le duc, qui est à présent,
« c'est assavoir : le grand séel, le contre-séel et le petit séel, lesquels,
« en la présence que dessus, furent dépeciez, et, par le commandement
« dudit Monseigneur le gouverneur, pour ce qu'ils estoient tuitz effe-
« cieuz, et estoient reffais autres séelz tous nuefs, à la semblance des

impossible de déterminer quelle est l'œuvre de cet artiste. Le grand sceau dont il est ici question est-il ou n'est-il pas l'un des six différents sceaux dont ce prince a fait usage, c'est ce que nous n'oserions décider. L'attention doit se concentrer sur deux seulement. L'un est le sceau équestre qui n'a été publié que par dom Plancher (1), et que l'on peut affirmer être fort mal reproduit, tant la gravure en est mauvaise. La légende diffère entièrement des sceaux que nous décrirons plus loin ; on y lit :

I. ✠ S' P^hI · FILII · REG · ꝛ · PATR · FRANCOIT ·
DVVIS · BVRGVNDIE · COITIS · FLANOR ·
TRTES · ꝛ · BVRGVND · PALATI · DOINI ·
DE · SALI · COITIS.

Le contre-sceau présente cinq écussons, sans inscription.

Le second sceau, postérieur à l'année 1387, est celui qui est ici renseigné sous le n° VI.

« dessusdits, par Jocet de Hale, orfèvre de monseigneur le duc, lesquels
« ledit Jocet bailla et délivra ledit jour en la présence que dessus audit
« chancelier, c'est assavoir : le grand séeel, le contre-séeel et le petit séeel.
« tout à la semblance desdits premiers séeelz dépéciez, fuers tant seule-
« ment qu'ils estoient gravez à neuf, et qu'il y a en différence : ou
« champ, entre les deux piez de l'ymage de monseigneur, dues petites
« fleurs de lys ferues au tast ; ou contre-séeel, une petite flour sembla-
« ble dessous l'escus, et ou petit séeel, une petite fleur de lys dessus
« l'escus. Et lesquelz séeelz neuels ledit chancelier receust dudit Jocet,
« du commandement dudit monseigneur le gouverneur, en la présence
« que dessus. Et bailla les séeelz tous dépéciez audit Jocet, qui furent
« pesez, et vault l'argent huit frans d'or, dont Amiot Arnot, receveur
« du bailliage de Dijon se est chargé de compter. Et sur lesquelles
« chouses ledit monseigneur le chancelier a requis lettres de moy
« A. BROIGNET. »

(1) *Loc. cit.*, p. lxxxxiij.

Nous croyons utile de décrire ici les autres sceaux que le duc de Bourgogne a employés pendant son règne, et sur lesquels il est toujours représenté à cheval et armé de toutes pièces, tenant l'épée de la main droite, et du bras gauche un bouclier écartelé aux armes de Bourgogne ancien et nouveau ; sur tous le cheval est couvert d'un caparaçon aux mêmes armes. Les différences n'existent que dans la légende et les ornements qui remplissent le champ. Les contre-sceaux offrent des dissemblances. Tous les sceaux ont à peu près le même diamètre. Plusieurs peut-être sont dus au burin de Josse de Halle.

II. Avant son mariage avec Marguerite de Male, fille et héritière de Louis, comte de Flandre, Philippe le Hardi se servait d'un sceau dont le champ est divisé par de petits compartiments quadrilobés, dont chacun est rempli, ou d'un lion accroupi, ou d'un alérion, avec la légende suivante :

✠ SIGILLUM : PHILIPPI : FILII : REGIS :
FRANCORUM : DUCIS : BURGONDIÆ *

Philippe le Hardi fit inscrire cette qualification de fils du roi de France sur tous ses sceaux et dans ses diplômes.

Au contre-sceau on voit un écusson écartelé des deux Bourgognes, et soutenu par un aigle éployé, et accosté de deux lions, avec cette inscription :

✠ CONTRAS PHILIPPI FILII REGIS FRAN-
COR DVCIS BVRGONDIE.

Vredius⁽¹⁾ a vu une empreinte de ce sceau attachée à un acte de 1569. Le duc l'employa jusqu'à la mort du père

(¹) *Sigilla comitum Flandrie*, p. 63.

de sa femme, arrivée en janvier 1584, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'il fut inauguré comte de Flandre, au mois d'avril suivant.

III. Sur le sceau que Philippe le Hardi fit graver à son avènement, se trouvent quatre écussons (Flandre, Bourgogne nouveau, Artois et Rethel), et le champ est divisé par de grandes losanges qui sont remplies par des signes hiéraldiques tirés de ces armoiries ; en voici la légende :

✱ S P̄H̄I : FILII : REGIS : FR̄ANCIE : DUC :
BVRḠODIE : COM̄ : FL̄ANDRIE : ART̄ESII : Z :
BVRḠODIE : PALATINI : D̄NI : D̄ : SALINIS :
COM̄ : REGIMESTER̄ : Z : D̄NI : M̄T̄SALIE.

Cinq écussons, dont l'un est timbré d'un casque, sont représentés au contre-sceau, où l'on voit aussi trois fois répétées les lettres P M, qui sont les initiales des noms du duc et de la duchesse (1).

IV. Déjà en décembre 1385 (2), le duc de Bourgogne employait un autre sceau avec l'inscription suivante :

S' P̄H̄I : FILII : REG : Z : PARIS : FR̄ANCIE :
DUCIS : BVRḠODIE : COM̄IS : FL̄ANDRIE :
ART̄ESII : Z : BVRḠODIE : PALATINI : D̄NI :
DE : SALINIS : COM̄IS : REGIMESTER̄ : Z :
D̄NI : DE : M̄T̄LINIS.

(1) VREDIUS, *loc. cit.*, p. 65. Ce sceau est aussi publié au moyen du procédé COLLAS, dans le *Trésor de Numismatique et de Glyptique* (sceaux des grands feudataires de la couronne de France), pl. XIV, n° 3 : ils sont décrits dans ce dernier ouvrage, p. 45, et dans NATALIS DE WAILLY, *Éléments de Paléographie*, t. II, p. 468.

(2) Charte originale dans la trésorerie des chartes des comtes de Namur, aux Archives du royaume.

La figure équestre du duc se détache ici sur un fond très-joliment orné de têtes de lion et de têtes d'aigle (*). Le contre-sceau est des plus simples et se compose d'un écusson aux armes des deux Bourgognes, cantonné de quatre écus plus petits.

V. Vredius reproduit dans son recueil (†) un quatrième sceau de Philippe le Hardi, dont le champ est lisse et orné d'une jolie bordure, et dont le contre-sceau est à peu près semblable à celui que nous venons de décrire sous le n° III; la légende du sceau est ainsi conçue :

S. P̄h̄i filii rēg francie ducis burgūndie cōitis flandrie arthesii
burgūndie palatini dñi de salinis cōitis regitesteñ ac dñi machlinie.

VI. Sur les cinq sceaux qui précèdent le duc de Bourgogne est représenté avec la visière du casque baissée. Vredius (‡) a découvert un acte du mois d'août 1389, avec un sceau d'une forme nouvelle, et sur lequel le prince paraît à visage découvert; cet usage a été suivi par ses successeurs. Le terrain est orné d'arbustes, de fleurs et d'animaux. On se servit de ce dernier sceau jusqu'à la mort du duc, arrivée en 1404 (§). L'inscription offre de notables différences avec les autres; on y lit :

S' P̄h̄i · regis · francorū · filij · ducis · burgūndie · comit ·
flandrie · arthesij · ꝛ · burgūndie · palatini · dñiqꝫ · de · salinis ·
et de · machlinia.

(*) Le graveur de VREDIUS, p. 67, n'a figuré que des têtes de lion : on voit une reproduction plus exacte de ce sceau dans le *Trésor*, etc., n° 5.

(†) P. 66; — *Trésor*, etc., n° 6.

(‡) P. 69; — *Trésor*, etc., n° 4.

(§) M. NATALIS DE WAILLY, *loc. cit.*, cite un acte de 1403 auquel est attaché ce sceau.

Le contre-sceau est dans le genre de celui du sceau n° III, sauf que l'écu, qui est écartelé aux armes de Bourgogne, est penché à dextre, et qu'il n'est accompagné que de trois autres écussons, car celui de Rethel est supprimé. Ces dernières armoiries, pas plus que le titre de comte de Rethel, ne figurent sur le sceau ni dans sa légende ; c'est ce qui a fait croire à M. Natalis de Wailly (1), avec beaucoup de fondement du reste, que ce sceau fut probablement gravé en 1392, après la cession, faite par Philippe le Hardi, du comté de Rethel, à Antoine, son second fils.

ALEXANDRE PINCHART.

(1) *Loc. cit.*, note 2.

GHISLAIN CARPENTIER.

(Cité de 1382 à 1400.)

Dans l'article consacré à Jean de Vaux, nous avons dit que Louis de Male fit graver un nouveau sceau, lorsqu'il hérita du comté d'Artois, après la mort de Marguerite, sa mère, qui décéda le 9 mai 1382. L'exécution de ce sceau fut confiée à un orfèvre de Tournai, nommé Ghislain Carpentier, qui y employa 8 onces 12 esterlins d'argent et reçut 20 francs pour la gravure. Jean dou Four, orfèvre de Lille, livra la chaîne d'argent servant à attacher ce sceau. Toute cette dépense fut payée par lettres patentes du comte de Flandre, datées du 2 juin 1382⁽¹⁾. Dans le document⁽²⁾ où ces particularités sont consignées, il est encore question d'une somme assez élevée pour achat d'or destiné, avec l'or du vieux sceau du comte, à la confection d'un sceau secret et d'un signet, et pour leur façon, somme que Louis de Male fit payer par lettres patentes du 20 septembre de la même

(¹) « A maistre Ghiselin le Carpentir, de Tournay, qui fist le séel as
« causes Monseigneur; primo, pour viij onches et xij esterlins d'argent
« pour ledict séel, xj liv. xj s.; item, pour son salaire de le taillier,
« xx frans, valent xxxvij liv. x s.; item, à Jehan dou Four, orfèvre de
« Lille, pour j keine d'argent à pendre ledit séel, pesant xij $\frac{1}{2}$ loeds
« montant parmi un peu d'autre ouvrage viij liv. vj s. » (Registre n° F.
92, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord,
à Lille.)

(²) Compte de la recette générale de Flandre de mai 1382 à mai 1383.

année (1). Ici le nom du graveur n'est pas indiqué : c'est très-probablement aussi Ghislain Carpentier.

Le sceau gravé par cet artiste a 6 centimètres environ de diamètre et représente un lion heaumé, portant l'écu de Flandre, et flanqué de quatre petits écussons, dont l'un aux armes d'Artois ; en voici la légende :

S . LUDOUICI . COMITIS . FLAND . DUCIS .
BRAB . COMITIS . ARTESIIEN . BURGUNDIE .
NIVERNEN . EM . REGIST (2).

Il est assez singulier que les sceaux de Louis de Male, dont les auteurs nous sont connus, ont été exécutés hors de ses États de Flandre, c'est-à-dire à Paris et à Tournai.

Ghislain Carpentier était orfèvre, avons-nous dit. Les comptes communaux de Tournai font plusieurs fois mention de lui. En 1597, il livra une pièce d'argenterie pour être présentée, au nom de la ville, à Catherine de Chimay, fille de feu maître Jacques, qui avait été souverain clerc de la cité, le jour qu'elle fit son entrée à l'abbaye du Saulchoit (3). A peu de temps de là, il est question de lui à

(1) « Pour ij onches d'or fin pour mettre avenc autre or à faire j séel « secret et j signet pour Monseigneur, qui coustèrent xxix liv. xiiij s. ; « item, xij moutons de France qui furent miz avenc ledit or et le viex « séel Monseigneur, valent xxviiij liv. ij s. vj d. ; et pour la fachon doudit « séel et signet : xxxviiij frans, à xxxvij s. le pièce. » (Registre n° F. 92, cité.)

(2) Ce sceau est gravé dans VREDIUS, *Sigilla comitum Flandriæ*, p. 64.

(3) « A Ghislin Carpentier, orfèvre, pour avoir fait, par l'ordonnance « des consaux, une escale d'argent armoyée des armes de le ville, qui « fut donnée et présentée de par ledite ville et les consaux d'icelle, le « xje de juing à Catheron de Chimay, fille de feu maistre Jacques de « Chimay, qui ledit jour fu viestie et recheue nonne en l'église du Sau-

propos de réparations d'objets qui lui sont confiés (1). L'année suivante, les consaux de Tournai ayant résolu, dans leur assemblée du 19 mars, de faire présent d'un certain joyau à monseigneur de Nevers, fils aîné du duc de Bourgogne, de retour de son voyage de Hongrie (2), Carpentier fut chargé de remettre en état le gobelet d'argent doré monté sur cristal, que l'on offrit au jeune prince (3). En février 1599, l'orfèvre Jean de Brye livre, par les ordres des consaux, un gobelet d'argent, pour être donné en étrennes le jour du mariage de la fille de Jacques de

« choit-lez-Tournay, pour considéracion de la loyauté et preudommie
« dudit feu maistre Jaques et des boins et agréables services qu'il fist
« ou temps passé à ledite ville, de laquelle il fu souverain clercq;
« laquelle escale pesa v onches xix estrelins et demy, vali parmy le
« fachon : cvij s. » (*Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. V, p. 110.)

(1) « A Ghiselin Carpentier, orfèvre, pour le salaire de se paine et
« travail d'avoir refait, reclaué, rebruné et rappareillié les boites des
« messagiers de le ville et y avoir mis à pluseurs fois demy-onche d'ar-
« gent ou environ, tant en claux comme à refaire les castelles et autre-
« ment depuis le terme de vij ans passés, et mesmement d'avoir refait
« le tourielle de la boiste de Sandrart le Cuvelier, l'un desdis messa-
« giers, qui estoit rompue : xxx s. » (*Ibidem*, p. 115.)

(2) H. VANDENBROECK, *Extraits analytiques des anciens registres des consaux de la ville de Tournai, 1385-1422*, p. 42.

(3) « A Ghiselin Carpentier, orfèvre, pour son sallaire d'avoir rebrunti
« et resmaillé le poirette servant deseure le couviècle d'un gobelet d'ar-
« gent doret assis sur j crestal, qui nagaires, par l'ordonnance et com-
« mandement desdis consaux, au nom de ledite ville et pour l'onneur
« d'icelle, fu présenté avec j temproir d'argent doret à très-poissant
« prince monseigneur le comte de Nevers, à se bien revenue de Hon-
« gherie et d'outre-mer, et pour iceux temproir et gobelet avoir rafres-
« qui, rebrunti et remis en couleur : xxx s. » (*Bulletins de la Société his-
torique*, cités, p. 134.)

Haluyn, clerc de la ville; Carpentier est chargé de placer les armes de la cité en émail sur le couvercle (1).

Enfin, en l'an 1400, Ghislain Carpentier figure une dernière fois dans les comptes de la ville, pour avoir fourni les matrices servant à la fabrication des méreaux que l'on avait coutume de distribuer en cas d'incendie à ceux qui travaillaient à éteindre le feu (2), et il lui fut payé 4 livres pour livraison de 241 grands et de 207 petits méreaux de cuivre (3).

(1) « A Jehan de Brye, pour j gobelet d'argent à lui accaté, pesant
« j marcq iij onches et vj estrelins et demy, qui, par l'ordenanche des-
« dis consaulx et pour honneur de ledite ville, fut présenté le xvij^e jour
« de février aux estrines des noeches de Jehan Despars et de Marguerite
« de Haluyn, fille Jaques de Haluyn, clercoq de ledite ville, laquelle il
« avoit prinse à femme et espeuse, vali ledit gobelet, à vij liv. x s. tourn.
« le marcq, xj liv. x s. Et pour le salaire de Ghiselin Carpentier, orfé-
« vre, de j esmail armoyé des armes de le ville, qui fu mis au couviècle
« dudit gobelet par-dedens, ensemble deux eschus d'argent qu'il a livré
« et que ledit esmail pesa plus que le viez, et pour ycelli gobelet faire
« rebruntir, et le salaire dudit Ghiselin desservi à ce faire, x s.; les-
« quelles parties font en somme : xij liv. » (*Bulletins de la Société histo-*
rique, etc., cités, p. 499.)

(2) H. VANDENBROECK, *Extraits analytiques*, etc., pp. 24, 44.

(3) « A Ghiselin Carpentier, orfèvre, pour deux pilles et deux tours-
« seaux fier achier, fachon et graver les quins dont on a fait les mériaux
« servant à donner quant il y a feu en la ville : xl s.

« A lui, pour ij^e et xij mériaux grans al eschielle, et ij^e et vij de petis
« à le tuie, tant pour keuvre comme pour le fachon d'iceux mériaux ron-
« dir et livrer et sérir en quinq : iij liv. » (*Bulletins de la Société his-*
torique, cités, p. 224.)

JEAN DE GOUY. (Cité en 1419.)

ROBERT DE GOUY. (Cité en 1419.)

Robert et Jean de Gouy, parents sans aucun doute, sont deux graveurs de sceaux dont les noms ne nous ont été conservés que dans un seul document, le compte de la recette générale des finances du 3 octobre 1419 au 3 octobre 1420, qui existe aux Archives du département du Nord, à Lille. M. le comte de Laborde fit paraître en 1849 le premier volume des *preuves* de l'ouvrage qu'il se proposait de publier sous ce titre : *les Ducs de Bourgogne*, volume qui contient les notes que ce savant a extraites des comptes de la recette générale de Flandre et de ceux de la recette générale des finances. Le document dont nous parlons a donc été analysé par M. de Laborde, et c'est lui qui le premier a mis au jour la note concernant Robert de Gouy⁽¹⁾, et dont il sera question plus loin. Cette note piqua vivement notre curiosité, et nous avons négligé jusqu'aujourd'hui d'en faire usage, dans l'espoir que d'autres découvertes viendraient ajouter de nouveaux détails sur les travaux de l'artiste. En faisant le dépouillement du compte de 1419-1420, M. de Laborde ne s'était pas aperçu qu'à la marge, à l'endroit où sont transcrites les quelques lignes relatives à Robert de Gouy, on y renvoie à un autre folio du regis-

(1) P. 170, n° 569.

tre, et que là il est parlé non pas aussi de Robert, mais de Jean de Gouy. Cette seconde note n'a pas échappé à M. de la Fons-Mélicocq, qui l'a insérée, en 1860, dans la *Revue universelle des arts*, t. XI, p. 129. Ce qui nous a frappé alors, c'est que, de part et d'autre, il s'agit du même travail. Nous avons cru à une mauvaise lecture de prénom, et nous avons remis la rédaction de l'article de Gouy jusqu'au temps où il nous aurait été possible de vérifier les textes dans l'original. C'est ce que nous avons fait.

Jean et Robert de Gouy ont réellement existé tous deux : les textes cette fois ont été bien lus par MM. de Laborde et de la Fons-Mélicocq. Dans les premiers jours du mois d'octobre 1419, Jean de Gouy, qui exerçait son art de graveur de sceaux à Valenciennes, fut appelé à Lille, auprès de Philippe le Bon, lequel venait d'hériter des États de son père, Jean sans Peur, assassiné à Montereau, le 10 septembre ; il s'agissait de lui confier l'exécution des sceaux du nouveau duc de Bourgogne. On lui paya 20 écus d'or ou 21 livres de Flandre pour ses frais de voyage et la livraison de 5 mares d'argent pour les sceaux (1). Malgré cette démarche et cette espèce d'engagement, il est constaté que ces sceaux furent gravés par Robert de Gouy, qui habitait la ville de Quesnoy-le-Comte, située à quelques lieues de Valenciennes ; que celui-ci fit aussi le voyage de

(1) « A Jehan de Gouy, graveur de seaulx, demourant à Valenciennes, « pour iij mars d'argent qu'il a livrez pour faire les seaulx de Monseigneur, et pour ses despens d'estre venu de Valenchiennes à Lille « devers Monditseigneur, et pour son retour audit lieu à Valenchiennes, « en xx escuz d'or : xxj livres. » (Registre n° F. 444, fo vj^{xx} j^{vo}, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.)

Lille pour aller recevoir les ordres du duc et convenir du prix de son travail, et, de plus, qu'il se rendit à Arras pour remettre les sceaux à Philippe le Bon, lorsqu'ils furent terminés. Le mandement du prince, qui ordonne de lui payer 80 écus d'or pour son travail et son déplacement, est daté de cette dernière ville, le 2 décembre (1).

Le sceau et le contre-sceau qui sont dus au burin de Robert de Gouy, sont ceux dont Philippe le Bon fit usage jusqu'après son avènement au duché de Brabant et au comté de Namur, en 1430. Il est représenté, sur le sceau, en profil et à cheval, armé de toutes pièces, tenant un écusson à ses armes, avec deux autres écus dans le champ. On lit la légende suivante sur une banderole qui forme le bord extérieur du sceau :

S. Philippi ducis burgundie comitis flandrie arthesii et burgundie · palatini dñi de salinis et de machlinia.

Le contre-sceau est très-simple : un lion heaumé accroupi avec trois écussons (2).

Nous avons vainement cherché à nous expliquer pour-

(1) « A Robert de Gouy, graveur de seaulx, la somme de iiij^{xx} escuz
« d'or, qui deubz lui estoient par Monseigneur, c'est assavoir : les lxx
« escus pour avoir taillié et gravé la grant séel et contre-séel de Mon-
« ditseigneur, et les x autres escuz pour ses despens d'estre venu du
« Quesnoy-le-Conte devers Monditseigneur en sa ville de Lille, pour
« marchander dudit ouvrage, et depuis avoir icellui ouvrage raporté en
« la ville d'Arras tous fais par-devers Monditseigneur, sicomme il appert
« par mandement de Monditseigneur, donné à Arras, le ije jour de
« décembre mil cccc et xviiiij. » (Registre n° F. 444 cité, fo vij^{xx} xv v°.)

(2) Ce sceau et ce contre-sceau sont gravés dans VREDIUS, *Sigilla comitum Flandriæ*, p. 76.

quoi le duc de Bourgogne est allé chercher des artistes en dehors de ses États. Il faut admettre qu'ils s'étaient acquis de la renommée dans leur art. Peut-être l'un d'eux est-il l'auteur des seeaux des derniers comtes de Hainaut de la maison de Bavière.

BAUDUIN YERKEMBAUT. (Cité en 1589.)

BLANCPAIN. (Cité en 1454.)

M. de la Fons-Mélicocq a publié dans la *Revue universelle des arts* ⁽¹⁾, quelques renseignements sur les monnayeurs de Valenciennes au xiv^e et au xv^e siècle. Nous y avons remarqué les noms de Bauduin Yerkembaut, « tailleur des quins de le monnoye, » de cette ville, en 1589, et celui de Blancpain, qualifié de la même manière, dans un document de 1454, qui mentionne un paiement de 10 livres, pour avoir travaillé pendant trente-quatre jours à Lille, à la gravure de matrices de monnaies nouvelles, dont Philippe le Bon, duc de Bourgogne, avait ordonné l'émission. On peut consulter sur les monnaies frappées à Valenciennes, à l'époque où ces graveurs y travaillaient, les savantes *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*, de M. Chalon, qui les a déjà fait suivre de trois *suppléments* ⁽²⁾. Nous aurions pu nous dispenser du reste de citer ici un ouvrage que tous les numismates possèdent dans leur bibliothèque.

ALEX. PINCHART.

⁽¹⁾ T. XI, p. 428.

⁽²⁾ Ils ont paru en 1852, 1854 et 1857.
